

Commune de Rioux-Martin

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du jeudi 21 mars 2019 à 18 h 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du CGCT.

Présents : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MAÏS Marie-Claire – JALLET Bernard – VESSIERE Jean-François – NAU Étienne – MERCADE Marie-Joëlle, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 10 membres.

Absents excusés : BERNARD Sarah – CONDEMINÉ Timothée

Secrétaire de séance : ANTOINE Laurent

ORDRE DU JOUR

Proposition rajout d'un point à l'ordre du jour

M. le Maire propose de rajouter le point suivant, à l'ordre du jour de la présente réunion :

- Report de la prise de la compétence eau et assainissement à la CDC Lavalette Tude Dronne

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité de rajouter ce point à l'ordre du jour de la présente réunion.

Compte rendu de la dernière réunion de conseil, en date du 11 février 2019

Le compte rendu du 11 février 2019 est validé par les élus. Il sera affiché et publié sur le site internet de la commune et sur le panneau d'affichage de la Mairie.

Compte administratif 2018 et budget prévisionnel 2019

Résultats 2018 et affectation des résultats :

COLLECTIVITE :		Commune de RIOUX MARTIN							
		EXERCICE : 2018							
		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT					
RECETTES		19 765,47 €		189 800,70 €					
DEPENSES		97 969,45 €		128 790,18 €					
RESULTAT		-78 203,98 €		61 010,52 €			32%	Capacité Autofinancement Brute	
		RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET							
	résultat à la clôture de l'exercice précédent 2017	part affectée à l'investissement = crédit au compte 1068 exercice 2017	résultat de l'exercice = Recettes - dépenses (sans excédent ni déficit reporté) ANNEE 2018	résultat de clôture = résultat de l'exercice + résultat antérieur	restes à réaliser dépenses en 2018	restes à réaliser recettes en 2018	calcul si besoin de prélèvement (déficit)	prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement = crédit du compte 1068 de l'exercice suivant 2019	excédent de fonctionnement restant à reporter sur l'exercice suivant 2018
INVESTISSEMENT	27 897,00 €		-78 203,98 €	-50 306,98 €	-720,00 €	28 543,00 €	-22 483,98 €	22 483,98 €	
FONCTIONNEMENT commune	231 583,48 €		61 010,52 €	292 594,00 €				-22 483,98 €	270 110,02 €
		231 583,48 €	-17 193,46 €	242 287,02 €					
		BUDGET 2019							
		INVESTISSEMENT							
		Dépenses		Recettes					
ligne 001		50 306,98 €		ligne 001					
RAR dépenses		720,00 €		RAR recettes		28 543,00 €			
				compte 1068		22 483,98 €			
		FONCTIONNEMENT							
		Dépenses		Recettes					
ligne 002				ligne 002		270 110,02 €			

BP 2019 : contributions obligatoires, compte 65548 :

Contributions obligatoires		65548		
		Prévu 2018	Réalisé 2018	Prévu 2019
1	SDEG	971,00 €	970,75 €	1 000,00 €
3	SI Fourrière	186,00 €	185,25 €	200,00 €
4	SILFA	200,00 €	156,61 €	200,00 €
5	SDEG 16 travaux	1 200,00 €		
6	Sud Charente Football (erreur imputation)		50,00 €	
	TOTAL	2 557,00 €	1 362,61 €	1 400,00 €

Le conseil, à l'unanimité et après avoir délibéré, **VOTE** les contributions aux organismes de regroupement, pour l'année 2019, tel que présentés ci-dessus et **DECIDE** d'inscrire la somme de 1 400 € au compte 65548 au BP 2019.

BP 2019 : subventions aux organismes de droit privé, compte 6574 :

Subventions organismes de droit privé		6574			
BENEFICIAIRE		Voté 2018	Réalisé 2018	Demandé 2019	Voté 2019
1	PASS Sud Charente, convention tri-annuelle	200,00 €	400,00 €	200,00 €	200,00 €
2	Un Autre Regard en Argentonne	700,00 €	700,00 €	700,00 €	700,00 €
3	Saint Hubert Club Chalaisien	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
4	ATRAIT	900,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €
5	Sud Charente Football club	50,00 €	payé dans le 65548		- €
6	CAUE 16	56,00 €	56,00 €	61,00 €	61,00 €
7	GDON Chalais	220,00 €	220,00 €	220,00 €	220,00 €
8	ADMR canton de Chalais, manque CA 2018	160,00 €	160,00 €	250,00 €	250,00 €
9	Don du sang de Chalais et ses environs	170,00 €	170,00 €	170,00 €	170,00 €
	ASCAC Chalais, jumping international Sud Charente	- €			- €
10	Mise en valeur forêt Sud Charente	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
11	Bambino Chalais	80,00 €	80,00 €	pas de somme	80,00 €
12	Association les Chiens de l'Espoir	50,00 €	50,00 €	pas de somme	50,00 €
13	Pêche : AAPPMA du bassin de la Tude	50,00 €	50,00 €	pas de somme	50,00 €
14	Amicale laïque de Chalais, 17 adhérents sur Rioux	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
15	Croix rouge Espace Sud Charente équipe de Chalais	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
16	Ted 16 GDS Charente, lutte maladies élevages	200,00 €	200,00 €	pas de somme	200,00 €
17	Ligue contre le cancer, comité Charente, manque CA et BP	- €		pas de somme	- €
	Divers	264,00 €			227,00 €
18	ADAPEI Charente dont CAT d'Yviers, manque CA et BP	- €		pas de somme	- €
19	Banque alimentaire de la Charente, manque CA et BP	- €		pas de somme	- €
20	AFM Téléthon, France, manque CA et BP	- €		pas de somme	- €
21	Les restos du cœur en Charente, manque CA et BP	- €		pas de somme	- €
22	Mobilité Ouest Sud Charente / Montmoreau	- €		pas de somme	- €
23	Association les amis de la résidence Talleyrand	50,00 €	50,00 €	pas de somme	50,00 €
24	Collège Chalais voyage Angleterre (CONDEMINE) et Pyrénées (GAUTRONNEAU M.)			pas de somme	100,00 €
25	Collège privé Barbezieux voyage GARGOT - Chester	- €		pas de somme	50,00 €
26	Collège privé Barbezieux voyage GARGOT - Atlanta	- €	50,00 €		- €
27	Collège Chalais 5° voyage Pyrénées (Cantet - Mengelle)	100,00 €	50,00 €		- €
28	Collège Chalais 3° voyage Paris (Gautronneau - Pailleur)	100,00 €	100,00 €		- €
29	Chambre des métiers 17 pour BERNARD Joshua			42,00 €	42,00 €
30	Asso française scléroses en plaques	- €		pas de somme	- €
	Pas de demande de subvention, en attente du courrier de demande (ne pas verser avant)				
	Manque des pièces à la demande de subvention. Attendre réception des pièces (ne pas verser avant)				
	TOTAL	4 000,00 €	3 886,00 €	3 193,00 €	4 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE**, qu'afin d'assurer la transparence de l'utilisation de l'argent public et pour répondre aux attentes de la Trésorerie, chaque association, pour pouvoir prétendre à une subvention communale, devra en faire la demande en début d'année civile, avec les éléments suivants : le bilan, le compte de résultat N-1 et le BP de l'année N.
- **DECIDE**, au regard des pièces fournies par les associations et des règles rappelées ci-dessus, de voter les subventions aux associations pour l'année 2019, comme ci-dessus,
- **DECIDE d'inscrire la somme de 4 000 €** au compte 6574, pour le budget de fonctionnement en 2019,
- **DECIDE que ces subventions seront versées en fin d'année**, après réalisation des activités et manifestations.

CA 2018 et BP 2019 dépenses de fonctionnement :

COMMUNE DE RIOUX MARTIN BP 2019							
FONCTIONNEMENT DEPENSES							
article	intitulé	Voté 2017	Réalisé 2017	Voté 2018	Réalisé 2018	Prévisionnel 2019	Observations
*002	Déficit antérieur report						Détail dépenses 2018
60611	Eau et assainissement	1 600,00	614,62	1 600,00	673,77	1 000,00	Eau mairie, atelier, cimetière, halte
60612	Energie électricité	8 500,00	6 980,90	9 000,00	9 284,31	9 500,00	Electricité mairie, hangar, église, EP
60621	Combustibles	100,00	117,90	150,00	60,80	150,00	Bouteilles gaz salle des fêtes
60622	Carburant	500,00	165,22	500,00	200,40	500,00	Carburant tracteur
60623	Alimentation	100,00		100,00		100,00	
60624	Produit de traitement	300,00		300,00		100,00	
60631	Fournitures d'entretien	550,00	734,24	800,00	433,46	800,00	Produits ménagers
60632	Fournitures de petit équipement	1 500,00	877,28	5 000,00	2 402,63	5 000,00	Extincteur, piles alarmme, électrodes DAE bloc sanitaire ASCAC
60633	Fournitures de voirie	2 000,00		2 000,00		2 000,00	
60636	Vêtements de travail	170 903,00		170 160,00		104 868,00	Réserve de la commune
6064	Fournitures administratives	1 000,00	525,74	1 000,00	494,35	800,00	Registre, calendrier, enveloppes, fournitures
6068	Autres matières et fournitures	200,00		200,00	81,00	200,00	Fleurissement commune
611	Contrats de prestations de services	300,00	253,00	300,00	255,00	300,00	Fréquences / éclairage publique
6132	locations immobilières	900,00	799,33	900,00	784,42	900,00	Baux 2018 Chataigner et Monet
6135	locations mobilières	900,00	834,32	1 000,00	747,55	1 000,00	Loyers 2018 pour le copieur
61521	Entretien et réparations - terrains	10 000,00	8 513,60	10 000,00	8 200,00	10 000,00	Factures PASS entretien espaces verts
615221	Entretien et réparations - bâtiments publics	8 000,00	4 920,16	8 000,00	6 185,14	8 000,00	Réparation appenti, ménage, 2018 : cimetières
615228	Entretien et réparations - autres bâtiments	2 500,00	437,36	2 500,00	1 044,19	2 500,00	Travaux aménagement hangar chez Martin
615231	Entretien et réparations - voiries	10 000,00	9 711,20	15 000,00	8 085,60	15 000,00	Fauchages + PASS
615232	Entretien et réparations - réseaux	900,00	182,93	900,00	2 353,20	2 500,00	Vérification réseau pluvial RD 20 / bourg
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	251,20	2 500,00	313,98	2 000,00	Entretien tracteur, tondeuse
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	571,37	2 000,00	84,00	2 000,00	Vérification détecteurs fumées contrôle poteaux incendie, cloche, électricité, extincteur, BAES, maintenance copieur
6156	Maintenance	3 000,00	3 574,75	4 000,00	2 744,54	3 500,00	
6161	Primes assurances multirisques	2 600,00	2 487,73	2 600,00	2 562,17	2 600,00	Assurance 2018
6182	Documentation générale et technique	1 400,00	1 248,00	1 400,00	1 248,00	1 500,00	Journaux communaux (2) + plaquettes église
6184	Versements à des organismes de formation	800,00		500,00		500,00	
6225	indemnité receveur	350,00	603,67	700,00	246,20	500,00	Indemnité M. Ethevenin
6226	Honoraires	1 900,00		1 500,00		1 500,00	
6227	Frais d'actes, contentieux	1 000,00	87,00	800,00	27,00	500,00	Dossier vente MOTARD
6231	Annonces et insertions	1 000,00	838,09	1 000,00		1 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	3 258,53	5 000,00	3 506,91	5 000,00	Galette, œufs, apéritifs cérémonies, herbes, repas, cadeaux Noël enfants et aînés
6237	Publications	100,00		100,00		100,00	
6251	Voyages et déplacements	200,00		200,00		200,00	
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	733,26	1 000,00	240,00	800,00	Timbres
6262	Frais de télécommunications	1 300,00	906,19	1 100,00	1 144,09	1 200,00	Téléphone, fax , internet et site internet
627	Services bancaires et assimilés	50,00		50,00		50,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	550,00	499,32	600,00	1 339,57	1 720,00	(RGPD + volets numérique, voirie + clé électronique)
6284	Redevances pour services rendus	200,00		200,00		200,00	
63512	Taxes foncières	2 800,00	2 485,00	2 800,00	2 496,00	2 800,00	Taxe foncière 2018
6354	Droits d'enregistrement et de timbres	150,00		150,00		150,00	
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres org	55,00	49,00	55,00	46,00	60,00	Remboursement OM Mme MONET
011	TOTAL CHAP. Charges générales	249 208,00	53 260,91	257 665,00	57 284,28	193 098,00	7,55%
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	25,00	20,00	25,00	20,07	25,00	
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion	250,00	191,81	250,00	169,59	250,00	Adhésion CDG 16
6411	Personnel titulaire	24 000,00	21 938,79	24 000,00	22 949,37	24 500,00	
6413	Personnel non titulaire					800,00	recensement population 2019
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6 500,00	4 776,00	6 000,00	4 710,59	6 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 500,00	3 468,48	4 500,00	3 405,00	4 500,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	900,00	822,99	1 000,00	818,77	1 000,00	Assurance / arrêt maladie des agents
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	255,00	253,00	300,00	252,00	300,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	500,00	402,90	500,00	820,00	500,00	CNAS payé en double cette année, Rbt
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	121,00	200,00	121,00	200,00	médecine CDG 16
012	TOTAL CHAP. Charges de personnel	37 130,00	31 994,97	36 775,00	33 266,39	38 075,00	3,97%
6531	Indemnités des maires, adjoints et conseillers	17 500,00	17 252,44	18 000,00	17 094,04	18 000,00	
6533	Cotisations de retraite des maires, adjoints et conseiller	800,00	716,00	850,00	716,00	850,00	
6541	Créances admises en non valeur	500,00	0,50	500,00	88,50	500,00	Admission en non valeur facteur OM LITTLE
65548	Contributions aux organismes de regroupement - autres	1 400,00	3 576,93	1 400,00	1 362,61	1 400,00	cotisation syndicats (plus SABV DA en 2018)
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autr	4 000,00	6 301,00	4 000,00	3 886,00	4 000,00	Subventions aux associations 2018
65888	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,12	10,00	0,12	10,00	Régl. Centimes
65	TOTAL CHAP. Charges gestion courante	24 210,00	27 846,99	24 760,00	23 147,27	24 760,00	-16,88%
66111	Intérêts des emprunts et dettes	725,00	724,58	519,00	518,24	805,00	Fin de l'emprunt en 2020 LVL + bourg
66	TOTAL CHAP. Charges financières	725,00	724,58	519,00	518,24	805,00	-28,48%
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	200,00		200,00		200,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00		200,00		200,00	
67	TOTAL CHAP. Charges exceptionnelles	400,00		400,00		400,00	
7391171	Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâ	250,00		250,00		250,00	
7391173	Dégrèvement au titre du plafonnement de la TP et de la	100,00		100,00		100,00	
7391178	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contribu	700,00		500,00		500,00	
73918	Autres reversements sur autres impôts locaux ou assim	700,00		500,00		500,00	
739211	Prélèvements reversements fiscalité entre collectivités locales - attributions compensat			1 185,00			Fibre / CDC
739221	FNGIR	14 574,00	14 574,00	14 574,00	14 574,00	14 574,00	
014	TOTAL CHAP. Atténuation de produits	16 324,00	14 574,00	17 109,00	14 574,00	15 924,00	
6811	DAM des immobilisations incorporelles et corporelles					2 804,00	Fond concours effacement réseaux
042	CHAP Opération d'ordre entre sections.					2 804,00	
022	Dépenses imprévues			1 000,00		1 000,00	
023	Virement à la section investissement	16 890,00		45 473,00		150 022,00	
	TOTAL	344 887,00	128 401,45	383 701,00	128 790,18	426 888,00	0,30%

COMMUNE DE RIOUX MARTIN BP 2019

FONCTIONNEMENT RECETTES

article	intitulé	Voté 2017	Réalisé 2017	Voté 2018	Réalisé 2018	Prévisionnel 2019	Détails recettes année 2018
002	Excédent antérieur report	188 430,56		231 583,48		270 110,02	
7023	Menus produits forestiers	1 900,00	1 620,00	2 000,00	1 948,00	1 000,00	Vente bois
70311	Concession dans les cimetières (produit net)				480,00		
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	4 800,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00	4 800,00	Remboursement convention SABV / convention
70	TOTAL CHAP. produits de services	6 700,00	6 420,00	6 800,00	7 228,00	5 800,00	12,59%
73111	Contributions directes - taxes foncières et d'habitation	53 400,00	57 084,00	56 221,00	55 597,00	57 400,00	état 1259 - sans debasage TFNB
73211	Fiscalité reversée entre collectivités locales - attribution de compensation	2 835,50	2 838,50	2 830,00		1 682,00	Compensat° CDC après décut° AC écoles, voirie, fibre
73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	1 500,00	2 420,00	1 500,00	2 352,00	1 500,00	FPIC CDC Lavalette Tude Dronne
7343	Taxe sur les pylônes électriques	27 000,00	25 534,00	25 000,00	28 380,00	27 000,00	Taxe pylône (6 sur la commune)
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière				10 521,46	2 000,00	
73	TOTAL CHAP. impôts et taxes	84 735,50	87 876,50	85 551,00	96 850,46	89 582,00	10,21%
7411	Dotations forfaitaire	41 000,00	35 906,00	34 000,00	42 461,00	34 000,00	Dotation Global de Fonction, baisse 10 % / an
74121	Dotations de solidarité rurale	6 000,00	8 289,00	6 000,00	8 560,00	6 000,00	
74127	Dotation nationale de péréquation				1 931,00	1 500,00	
742	Dotations aux élus locaux	2 700,00	2 962,00	2 700,00	2 972,00	2 700,00	
744	Dotations : régularisation de l'exercice écoulé	4 600,00	3 549,64	800,00	1 340,89	1 045,00	FCTVA dépenses de fct bâtiments publics et voirie
74718	Participation de l'état - autres		128,86			500,00	Dotation élections présidentielles
7484	Dotation de recensement population	80,00	26,00				Dotation recensement population 2019 état 1259
748314	Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle						état 1259
74833	État - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale	2 050,00	1 720,00	1 804,00	1 804,00	1 750,00	état 1259
74834	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	4 500,00	4 859,00	4 213,00	4 213,00	4 500,00	état 1259
74835	État - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	2 000,00	8 748,34	2 000,00			Changement imputat° 7381
748388	Autres attributions de péréquation et de compensation - autres						
74	TOTAL CHAP. dotations , subventions et participations	62 930,00	66 188,84	51 517,00	63 281,89	51 995,00	-4,39%
752	Revenus des immeubles	5 000,00	8 256,00	7 000,00	7 345,00	7 000,00	Loyers SABV + PASS + location salle des fêtes (€)
758	Produits divers de gestion courante	2 400,00	2 465,34	2 400,00	3 808,81	2 400,00	lbt TF chasse, le VSL, locat° copieur, CNAS, eau ATRAIT
75	TOTAL CHAP. produits gestion courante	7 400,00	10 721,34	9 400,00	11 153,81	9 400,00	4,03%
7688	Autres produits financiers - autres	13,94	16,43	6,52	20,54	0,98	Parts sociales Crédit Agricole
76	TOTAL CHAP. produits financiers	13,94	16,43	6,52	20,54	0,98	25,02%
7713	Libéralités reçues		170,00		385,00		Payants repas des aînés
7788	Produits exceptionnels divers		161,26		10 881,00		Vente biens vacants à Bodinot
77	TOTAL CHAP. produits exceptionnels		331,26		11 266,00		3300,95%
TOTAL		350 210,00	171 554,37	384 858,00	189 800,70	426 888,00	10,64%

Délibérations du Conseil Municipal

Compte de gestion 2018 :

Le Maire soumet au vote le compte de gestion 2018 de la commune, réalisé par notre trésorier. Il rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il est soumis au vote des Conseillers. M. Gaël PANNETIER, Maire, fait voter le compte de gestion 2018 de la commune, qui est approuvé à l'unanimité. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur sa tenue.

Compte administratif 2018 :

Il est soumis au vote des Conseillers. Le Maire, Gaël PANNETIER est sorti durant la durée du vote. Mme Marie-Claire MAÏS, désignée Présidente de séance, fait voter le compte administratif 2018 de la commune de Rioux-Martin, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Affectation des résultats 2018 :

Investissement : résultat à la clôture de l'exercice précédent : + 27 897 € + résultat de l'exercice 2018 : - 78 203.98 € + les restes à réaliser (720 € en dépenses et 28 543 € en recettes) = - 22 483.98 € : prélèvement à faire sur l'excédent de fonctionnement, crédit du compte 1068 de l'exercice 2019.

Fonctionnement : résultat à la clôture de l'exercice précédent : + 231 583.48 € + résultat de l'exercice 2018 : + 61 010.52 € - le prélèvement du déficit d'investissement de 22 483.98 € = 270 110.02 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de voter les affectations suivantes pour 2019 :

- Affectation complémentaire en réserves (investissement, compte 1068) : + 22 783.98 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : + 270 110.02 €

Budget primitif 2019 :

Le BP 2018 de la commune de Rioux-Martin, fonctionnement dépenses et recettes (équilibré à 426 888 €) et investissement recettes et dépenses (équilibré à 685 150 €), est détaillé par chapitres et articles. Le budget primitif 2019 est soumis au vote des Conseillers. M. Gaël PANNETIER, Maire, fait voter le budget primitif 2019 de la commune de Rioux-Martin, qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Taux d'imposition 2019 :

Le Maire rappelle au conseil les taux des 3 taxes communales en 2018 : taxe d'habitation : 8.22 %, taxe foncier bâti : 13,44 % et taxe foncier non bâti : 36,20 %.

Il propose de ne pas augmenter le taux de 3 taxes communales pour 2019 et propose au vote les taux suivants :

- **Taxe d'habitation : 8.22 %**
- **Taxe foncier bâti : 13,44 %**
- **Taxe foncier non bâti : 36,20 %**

Le conseil à l'unanimité des membres présents, ne vote pas d'augmentation pour les 3 taxes en 2019.

Signature d'une nouvelle convention pour la mise à disposition de terrains et d'un local avec Mme Andrée MAÏS

Le Maire rappelle aux conseillers la délibération du 30/03/03, pour la signature d'une convention de mise à disposition d'un local privé avec M. Jean-Paul MAÏS. Cette convention concerne une partie du hangar de M. MAÏS : 100 m², sur la parcelle WD 50 et un espace vert tenant lieu de parking et de local poubelle, la parcelle WD 43 pour 2 270 m².

Ce prêt fait l'objet de contrepartie en nature : 6 stères de chêne par an.

En accord avec Mme MAÏS, il est aujourd'hui proposé de mettre à jour cette convention, avec la signature d'une nouvelle convention, entre Mme MAÏS Andrée et la commune de RIOUX-MARTIN, le versement d'un loyer annuel par virement administratif et non plus en stères de chêne, ainsi que la redéfinition des parcelles louées :

- Hangar sur une partie de la parcelle WD 50 : 100 m²,
- Parking et local poubelle sur la parcelle WD 43 : 2 270 m²,
- Aire stockage et parking, sur une partie de la parcelle WD 51 : 630 m²,
- Parking, sur une partie de la parcelle WD 50 : 450 m².

Monsieur le Maire propose, pour la mise à disposition des parcelles listées ci-dessus, le versement d'un loyer annuel de 300 €, avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2018, ainsi que l'entretien (fauche 1 à 2 fois / an) d'une partie de la parcelle WD 50 (635 m²), d'une partie de la parcelle WD 51 (840 m²) et la parcelle WD 52 (870 m²).

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la signature d'une nouvelle convention pour la mise à disposition de terrains et d'un local avec Mme Andrée MAÏS,
- **DECIDE** de redéfinir les parcelles louées comme suit : hangar sur une partie de la parcelle WD 50 : 100 m², parking et local poubelle sur la parcelle WD 43 : 2 270 m², aire stockage et parking, sur une partie de la parcelle WD 51 : 630 m², parking, sur une partie de la parcelle WD 50 : 450 m²,
- **DECIDE**, pour la mise à disposition du hangar ainsi que des parcelles listées ci-dessus, du versement d'un loyer annuel de trois cent euros (300 €), avec rétroactivité au 01/01/18, ainsi que l'entretien (fauche 1 à 2 fois / an) d'une partie de la parcelle WD 50 (635 m²), d'une partie de la parcelle WD 51 (840 m²) et de la parcelle WD 52 (870 m²),
- **AUTORISE le Maire à signer** la nouvelle convention avec Mme Andrée MAÏS.

Travaux FDAC 2019

L'enveloppe allouée par la CDC Lavalette Tude Dronne aux travaux voirie est de 950 € TTC / km, soit 17 423.95 € pour notre commune, moins la maîtrise d'œuvre de 8 %, il reste 16 030.95 € TTC / an. Si les dépenses prévues sont supérieures, elles seront financées par la commune via un fond de concours communal.

Suite à une réunion de la commission voirie, le 19/02/2019, en présence de l'ATD 16 (servie AMO voirie) les voies retenues, pour les travaux FDAC 2019, sont les suivantes :

- **Voie communale N° 4, route de Mélac** : de l'intersection avec la voie communale n° 103 (Chez Boisseau) jusqu'à la RD n° 135 (route de Mélac) : restauration de la chaussée et enduit bi-couches.
- **Voie communale N° 124, route de l'étang des Belettes** : de l'intersection avec la VC n° 4 (route de Mélac) jusqu'à l'étang des Belettes : restauration de la chaussée et enduit bi-couches.
- **Voie communale n° 5, route des trois Landes** : du village de la Moyenne Lande, jusqu'au carrefour avec la VC n° 105, à la Haute Lande (route des Grands Faix): reprofilage de la chaussée et enduit bi-couches.

Nous sommes en attente du devis, via la CDC.

Manifestations communales

- **Repas de village** : samedi 25 mai 2019, avant les élections. Il est proposé d'organiser une petite randonnée pédestre, avant le repas (7-8 km) entre 9 h et 12 h, si possible en empruntant les pistes de DFCI restaurées. La transhumance avec un éleveur de la commune se fera certainement à l'automne.
- **Elections européennes** : dimanche 26 mai 2019, de 8h à 18h. Faire passer le tableau pour la permanence du bureau de vote.

Report de la prise de la compétence Eau et Assainissement à la CDC Lavalette Tude Dronne

Le Maire rappelle au conseil que la loi du 07/08/15 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux CDC des compétences eau potable et assainissement, au 01/01/20.

La loi du 03/08/18 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- D'une part, que les communes membres d'une CDC peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 01/01/20, dans la mesure où, avant le 01/07/19, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date. Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces 2 compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 01/01/26, au plus tard,
- Et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

Aussi, si elles souhaitent s'opposer au transfert automatique de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la CDC Lavalette Tude Dronne au 01/01/20, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 01/07/19 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 01/01/26, du transfert de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

A cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 01/07/19, s'opposer au transfert de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, se prononcer sur l'éventuel report à la CDC Lavalette Tude Dronne au 01/01/20 de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

Le Maire précise, que cette décision ne remet pas en cause la poursuite de l'exercice des missions d'assainissement non collectif par la communauté de communes, au titre de ses compétences supplémentaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré : DECIDE de s'opposer au transfert automatique à la CDC Lavalette Tude Dronne au 01/01/20 de la compétence eau potable, au sens de l'article L 2224-7-1 du CGCT et de la compétence assainissement collectif des eaux usées, au sens de l'article L 2224-8-1 du CGCT.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Aménagement du bourg** : l'église étant classée, les travaux nécessitent un permis d'aménager. Document réalisé par notre maître d'œuvre avec beaucoup de retard. Des fouilles archéologiques préventives seront également nécessaires autour de l'église avant tout travaux.
- **Voirie** : prévoir le changement de la priorité au carrefour de la route de la Carcassonne et de la de route de la Faurie, afin de diminuer la vitesse des véhicules venant d'Yviers, qui entrent dans le bourg.
- **Coupe de bois** : Bernard JALLET informe que du bois a été coupé sur l'emprise d'un ancien chemin communal, au-dessus de l'étang des Belettes.
- **Poubelles** : des déchets ont été déposés autour des containers chez Moquet. Etienne NAU s'en est occupé. Dès que des poubelles sauvages sont repérés sur la commune, il faut penser à en informer les gendarmes. Des déchets verts sont également déposés régulièrement au cimetière.

Fin de réunion à 20 h 30